

**DEPARTEMENT DE LA HAUTE-CORSE
COMMUNE DE SOLARO**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 08 AVRIL 2023

Le conseil municipal régulièrement convoqué au lieu habituel de ses séances, s'est réuni sous la présidence de Monsieur MOULIN-PAOLI Guy, Maire.

ETAIENT PRESENTS : MOULIN-PAOLI G. procuration de ANDREANI N., GRANDO G., POLI M., NICOLAI M., SECONDI P., TOMASINI L., ORSONIC., PLA R., VIOLA-GRUNDICH J., ACKER-CESARI V., GIUDICELLI PA.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice,

ETAIENT ABSENTS : ANDREANI N. Procuration à MOULIN-PAOLI G., CHAMBE A.

Nbre de conseillers en exercice : 13

Nbre de conseillers présents : 11

Nbre de conseillers ayant signé : 11

Date de convocation : 03/04/2023

Date d'affichage: 03/04/2023

Objet: approbation du compte de gestion du receveur municipal: budget annexe Lotissement Neruccio II – exercice 2022.

Monsieur le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif. Après s'être fait présenter le budget primitif M49 de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021 celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

Approuve le compte de gestion du trésorier municipal concernant le budget M49 pour l'exercice 2022. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Fait et délibéré à Solaro le 08/04/2023



Le Maire

Guy MOULIN-PAOLI